

CINQ EUROPE

1464
1623
1789
1879
1970



« Il nous faut récrire notre histoire du point de vue européen et nous donner, pour comprendre l'unité de notre civilisation commune, autant de peine que nous en avons pris pour étudier nos individualités nationales. »

Christopher Dawson

Illustration:

Allégorie de l'Europe extraite de la **Cosmographia Universalis** de Sebastian Münster (1598).

AVANT-PROPOS

Le 22 juillet 1972, des négociateurs suisses et européens signaient à Bruxelles, un Accord instituant une zone de libre-échange industriel entre notre pays et les Communautés européennes. Le 3 décembre de la même année, le peuple et les cantons approuvaient cet Accord.

La signification d'un tel événement est claire. La Suisse a choisi délibérément une voie médiane entre l'adhésion au Marché commun – solution jugée inacceptable à l'heure actuelle – et l'isolement, estimé tout aussi contraire à nos intérêts de petite nation européenne.

Juillet 1972 marque-t-il un pas en direction de l'intégration? Nul ne peut l'affirmer. Mais, seize ans après les Traités de Rome, nous ne pouvons ignorer que le problème de la formation d'une Europe politique reste entier!

Il faut donc savoir gré à des maîtres neuchâtelois de nous rappeler, par le texte et l'illustration, au travers des réflexions de cinq Européens éminents, les grandes difficultés de la construction européenne, mais aussi la volonté de faire l'Europe.

La Commission romande d'éducation civique européenne remercie les auteurs de cette élégante et utile plaquette.

Lausanne, janvier 1973

Emile Buxcel
Président pour l'année 1973

INTRODUCTION

L'idée de l'unité européenne vient de fort loin dans le passé. Elle a préoccupé de grands esprits de mainte période, de mainte région de notre continent; aujourd'hui, alors qu'elle semble lentement accéder au domaine des faits, elle suscite un déferlement de déclarations, de professions de foi et d'écrits de tous genres.

La présente brochure réunit des textes de cinq auteurs qui, parmi beaucoup d'autres, ont proposé à la méditation des Européens des plans d'unification continentale. Le projet le plus ancien, celui de Podiebrad, frappe par son actualité, en dépit de son demi-millénaire. L'ouvrage de Crucé, rédigé au temps des plus vives querelles religieuses, étend les lois de la tolérance au genre humain tout entier. Au moment où éclate la Révolution française, Bentham suggère à l'Europe des mesures auxquelles elle finira par se résoudre, parfois après de très longues années. Avec le Prussien Frantz, on rencontre, contemporaine des premiers triomphes militaires wilhelminiens, une figure pacifique et convaincue, déjà, des bienfaits du fédéralisme. Enfin, Denis de Rougemont imagine une forme de « régionalisation » qui vise à l'abolition des frontières d'Etats et qui, peut-être, conduira progressivement à l'union continentale de l'avenir.

GEORGES PODIEBRAD (1420-1471)

Roi de Bohême, Georges Podiebrad propose en 1464 à Louis XI un plan de fédération européenne que le prudent roi de France n'acceptera pas, mais qui mérite néanmoins qu'on s'y intéresse.

... La chrétienté fut autrefois extrêmement florissante et heureuse tant par sa population que par sa puissance: telle était son étendue qu'elle enfermait en son sein cent dix-sept vastes royaumes, et elle en tira tant de peuples qu'elle occupa longtemps une grande partie des païens en même temps que le sépulcre du Seigneur. Il n'y avait pas de nation à cette époque dans le monde entier qui osât attaquer la domination des chrétiens. Maintenant, en revanche, nous voyons tous combien elle est déchirée, réduite, affaiblie, dépouillée de tout son éclat et de toute sa splendeur d'autrefois.



Les Ottomans menacent l'Europe tout entière.

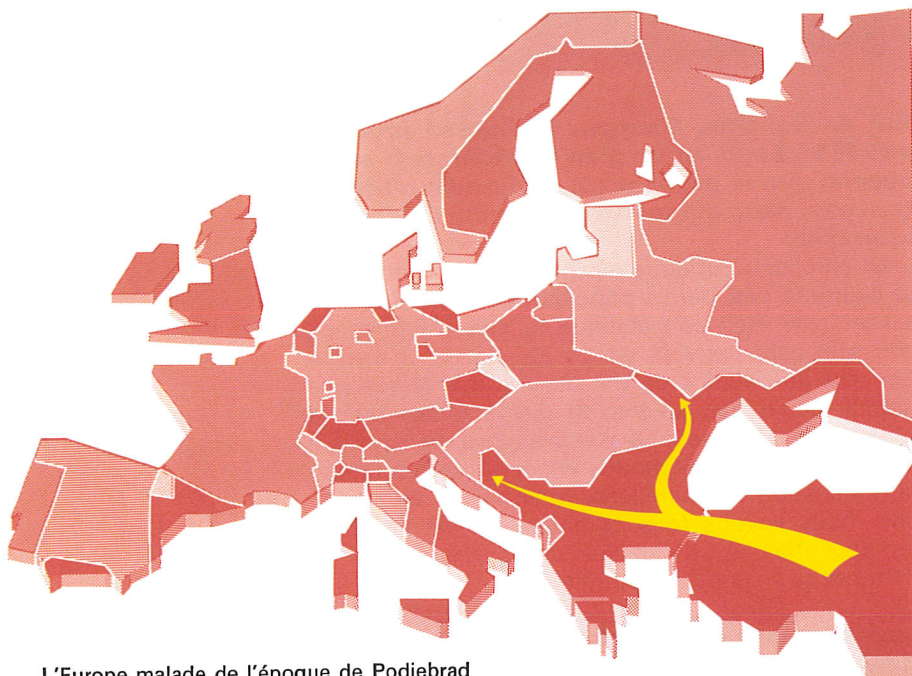
Quelle est la cause d'un tel changement et d'une telle ruine? Il n'est pas facile de la discerner, parce que les jugements de Dieu sont cachés. Les champs ne sont pas moins fertiles aujourd'hui qu'autrefois, les troupeaux ne sont pas moins féconds; le produit de la vigne emplit les cuves avec usure; des hommes industriels ont découvert des mines d'or et d'argent, de grands esprits ont fait leurs preuves dans une foule de domaines, les lettres sont aussi florissantes que jamais. Qu'est-ce donc qui a abattu la chrétienté au point que des cent dix-sept royaumes dont nous avons parlé, il n'en a subsisté que seize? Il est peut-être certains péchés que Dieu veut punir, ainsi que nous lisons dans l'Ancien Testament que cela s'est produit quelquefois. Aussi croyons-nous devoir nous examiner attentivement, afin que, si une faute a été commise, elle soit réparée.

Elle le sera dès que les Etats auront signé un pacte européen...

... acte d'alliance, de paix, de fraternité et de concorde destiné à durer inébranlablement, à cause du respect de Dieu et du maintien de la foi, pour nous, nos héritiers et nos futurs successeurs, à perpétuité.

A l'avenir, les différends entre les monarques européens se régleront non plus par la guerre, mais grâce à l'arbitrage. Et à cette fin, Podiebrad suggère de créer plusieurs institutions européennes: une Assemblée générale...

... nous promettons et prenons l'engagement (...) que chacun de nous assemblera ses ambassadeurs, gens notables et jouissant d'une grande



L'Europe malade de l'époque de Podiebrad

Parallèle entre l'Europe de Podiebrad et celle d'aujourd'hui.

1464

Une Europe affaiblie, alors que les premiers siècles de notre ère l'avaient vue triomphante (Empire romain).

La menace ottomane pèse sur tout le continent.

La raison du déclin: les divisions entre Européens.

Le remède: l'union des Etats-nations européens naissants.

1973

Une Europe affaiblie, alors que les premières années du XX^e siècle l'avaient vue triomphante (impérialisme colonial).

Les deux « super-grands » pèsent sur tout le continent.

La raison du déclin: le morcellement de l'Europe, les luttes intestines des Européens.

Le remède: l'union des Etats-nations européens vieillissants.

autorité, munis des plus larges pouvoirs et de son sceau, le dimanche Reminiscere de l'année 1464 après la nativité du Seigneur, dans la cité de Bâle en Allemagne, afin qu'ils y demeurent tous pendant les cinq ans immédiatement suivants sans interruption, et, en notre nom et au nom des autres membres incorporés ou à incorporer, fassent, constituent et représentent un vrai corps, communauté ou Collège; que, ces cinq ans de l'Assemblée de Bâle une fois écoulés, cette même Assemblée se réunira et siègera au cours des cinq ans immédiatement suivants dans une ville X de France, et, au cours de la troisième période de cinq ans, dans une cité X d'Italie, de sorte qu'en faisant toujours par la suite une rotation de cinq en cinq ans jusqu'à ce que l'Assemblée elle-même ou la majorité de celle-ci juge devoir en ordonner et disposer autrement, l'Assemblée elle-même ait un seul conseil propre et spécial, qu'un seul président X en soit le père et la tête, et que nous autres rois et princes de la chrétienté en soyons les membres; que ledit Collège ait aussi sur nous tous, sur nos sujets et sur ceux qui l'auront prorogé, juridiction gracieuse et contentieuse en même temps que mère et mixte empire, selon que ladite Assemblée ou la majorité de celle-ci l'aura arrêté et décidé; qu'enfin il ait ses propres armes, son sceau et sa caisse commune, ainsi que ses archives officielles, son syndic, son fiscal, ses officiaux et tous autres droits qui touchent et concernent en quelque manière que ce soit un Collège légal et légitime.

Et afin que chaque pays conserve intacts ses propres droits, nous décidons que, dans quelque nation que l'Assemblée elle-même se trouve pour le moment, on mettra à la tête des principaux offices de l'Assemblée des hommes qui soient issus et originaires de cette même nation, et en connaissent et comprennent les coutumes et les mœurs.

D'autre part, nous disons et voulons que nous, roi de France, avec les autres rois et princes de la Gaule, ayons une voix dans l'Assemblée elle-même, nous, rois et princes de Germanie, une autre, et nous, doge de Venise, avec les princes et Communes d'Italie, une troisième; mais que si le roi de Castille ou d'autres rois et princes d'Espagne se joignent à notre union, amitié et fraternité, ils aient eux-mêmes semblablement une voix dans l'Assemblée, dans son corps et son Collège; mais si, entre les ambassadeurs des rois et princes d'une seule et même nation, des votes contraires sont donnés et émis sur quelque sujet, nous décidons que ce qui aura été fait et conclu par la majorité sera maintenu aussi fermement que si cela avait été jugé et arrêté à l'unanimité par cette nation.

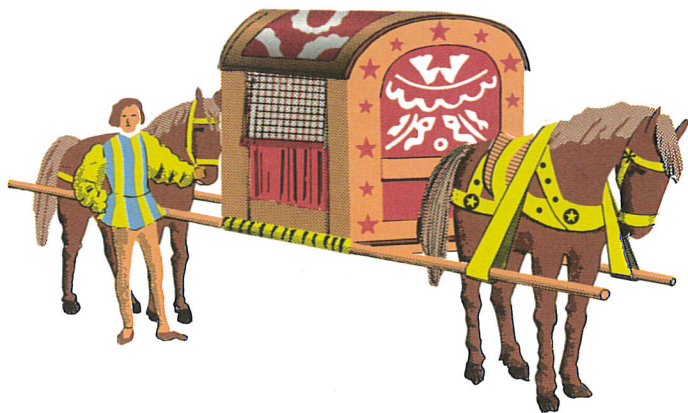
... Un tribunal:

Mais comme la paix ne peut être cultivée sans la justice ni la justice sans la paix (...) nous avons prévu (...) d'organiser une sorte de Consistoire général qui siègera au lieu où l'Assemblée elle-même se trouvera pour le moment, et d'où, comme d'une source, découleront de partout les ruisseaux de la justice. Ce tribunal sera organisé, quant au nombre et à la qualité des personnes et des statuts, selon que notre Assemblée (...) ou la majorité de celle-ci l'aura arrêté et décidé.

... Et une armée commune :

D'autre part, comme cet acte de bonne intelligence et de charité est fait et établi avant tout à la gloire et à l'honneur de la divine majesté de la sainte Eglise romaine et de la foi catholique, de défendre et protéger la religion chrétienne et tous les fidèles opprimés contre l'immonde prince des Turcs en évaluant et déclarant proportionnellement les forces et les ressources qui nous sont communes; et pour accomplir et exécuter cette tâche, nous paierons et donnerons toutes les dîmes qui sont données et versées aux Eglises, aux ecclésiastiques et aux religieux dans nos royaumes, principautés et seigneuries avec nos revenus, profits et émoluments et ceux de nos sujets, à fournir, comme il est dit, à raison de trois jours par an tant que besoin sera.

En outre, comme il faut tout prévoir avec un zèle et un soin judicieux, afin que la mauvaise fortune ne finisse par accabler l'imprévoyance, nous décidons que, d'un commun accord de toute notre Assemblée ou de la majeure partie de celle-ci, on fixera à quel moment il conviendra d'attaquer l'ennemi, avec quelles forces de terre et de mer il faudra faire la guerre, quels chefs militaires, quelles machines et quel matériel de guerre il sera nécessaire d'employer, à quel endroit toutes les armées de terre devront se réunir pour poursuivre leur marche contre les Turcs.



EMERIC CRUCE (vers 1575-1648)

C'est non seulement l'Europe, mais l'ensemble du monde connu, qu'Emeric Crucé envisage d'unir et de pacifier dans son *Nouveau Cynée*, publié à Paris, en 1623. Pour lui, il est vain de semer la discorde à l'extérieur pour assurer la tranquillité intérieure d'un pays.

... Je suis bien d'un autre avis, et me semble quand on voit brûler ou tomber la maison de son voisin qu'on a sujet de crainte, autant que de compassion, vu que la société humaine est un corps, dont tous les membres ont une sympathie, de manière qu'il est impossible que les maladies de l'un ne se communiquent aux autres.



Crucé s'oppose avec force à toute union européenne dont le ciment serait la lutte contre les Turcs.

... La guerre est « sans profit » parce qu'elle ébranle les trônes, même celui du Grand Turc.

D'autre part les chrétiens n'avancent pas mieux leurs affaires: et encore ont-ils ce malheur que s'ils obtiennent quelque victoire, ils n'en jouissent pas longtemps, au contraire les Turcs se maintiennent, et ne se laissent point aisément dessaisir de leurs possessions. Je confronte ces deux peuples, pour ce qu'ils sont par manière de dire ennemis naturels, et ont divisé presque tout le monde en deux parties, à cause de la diversité de leur religion, tellement que s'ils se pouvaient accorder, ce serait un grand acheminement pour la paix universelle.

Qu'un arbitrage tolérant succède dorénavant à la guerre dans les rapports entre princes.

Auparavant que de venir aux armes (les princes devraient)... se rapporter à l'arbitrage des potentats et seigneurs souverains: ce faisant ils gagneraient l'amitié de leurs semblables, pour s'en prévaloir contre leurs ennemis, au cas qu'ils ne voulussent se soumettre au jugement d'un tiers. (...) Et à ceci servirait grandement l'assemblée générale de laquelle nous parlerons ci-après. (...) Comment est-il possible, dira quelqu'un, d'accorder des peuples qui sont si séparés de volonté et d'affection, comme le Turc et le Persan, le Français et l'Espagnol, le Chinois et le Tartare, le chrétien et le juif ou mahométan? Je dis que telles inimitiés ne sont que politiques, et ne peuvent ôter la conjonction qui est et doit être entre les hommes. La distance des lieux, la séparation des domiciles n'amoindrit point la proximité du sang. Elle ne peut non plus ôter la similitude du naturel, vrai fondement d'amitié et société humaine. Pourquoi moi qui suis Français voudrais-je du mal à un

Anglais, Espagnol et Indien? Je ne le puis quand je considère qu'ils sont hommes comme moi, que je suis sujet comme eux à erreur et péché, et que toutes les nations sont associées par un lien naturel, et conséquemment indissoluble.

Voici comment l'écrivain prévoit l'organisation de la paix :

... Il serait nécessaire de choisir une ville, où tous les souverains eussent perpétuellement leurs ambassadeurs, afin que les différends qui pourraient survenir fussent vidés par le jugement de toute l'assemblée. Les ambassadeurs de ceux qui seraient intéressés exposeraient là les plaintes de leurs maîtres, et les autres députés en jugeraient sans passion...

Cette compagnie donc (...) maintiendrait les uns et les autres en bonne intelligence, irait au devant des mécontentements, et les apaiserait par la voie de douceur, si faire se pouvait, ou en cas de nécessité par la force. Que si quelqu'un contrevenait à l'arrêt d'une si notable compagnie, il encourrait la disgrâce de tous les autres princes, qui auraient beau moyen de le faire venir à la raison.

Voies fluviales nouvelles proposées par Crucé



Un projet de Crucé: l'institution d'un système monétaire mondial.

Les règles fondamentales en devaient être les suivantes:

- Les pièces seront frappées en métal pur.
- On n'utilisera à cet effet que l'or et l'argent (avec, éventuellement, le cuivre).
- Le rapport entre l'or et l'argent sera à jamais fixé ainsi: une once d'or égale douze onces d'argent.

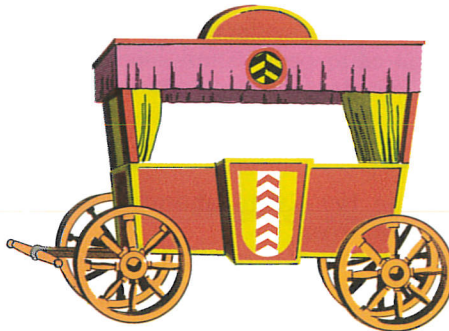
Crucé propose que l'Assemblée siège à Venise; il règle minutieusement la question des préséances et proscriit les modifications de frontières, ainsi que les entraves au commerce international.

... (Que les princes) se contentent des limites de leur seigneurie qui leur seront prescrites par la générale assemblée de laquelle nous avons parlé. Ce point étant gagné, il faudra aviser à ce que les particuliers de diverses nations se puissent hanter et trafiquer ensemble en assurance, et que s'il survient quelque procès ou dispute entre eux, (...) le magistrat du lieu les accorde promptement sans faveur ni acception de personne. Car puisqu'il s'agit d'une paix universelle il faut rendre la justice aux étrangers, et ne permettre point qu'ils soient offensés en aucune sorte par les originaires du pays, quand ils y viendront pour leurs affaires ou même pour leur plaisir.

... Il est nécessaire que les princes d'un commun consentement réduisent les monnaies à un même pied, afin que chacun puisse contracter partout sans dommage.

Et l'auteur conclut:

Quant à moi je ne puis en ceci apporter que des vœux et humbles remontrances, qui seront peut-être inutiles. J'en ai voulu néanmoins laisser ce témoignage à la postérité. S'il ne sert de rien, patience. C'est peu de chose, de perdre du papier, et des paroles. Je protesterai en ce cas comme Solon d'avoir dit et fait ce qui m'a été possible pour le bien public, et quelques-uns qui liront ce petit livre, m'en sauront gré, et m'honoreront comme j'espère de leur souvenance.



JEREMY BENTHAM (1748-1832)

En 1789, ce philosophe londonien écrit un *Plan pour une Paix universelle et perpétuelle, qui ne sera publié qu'après sa mort. Son but :*

... est de soumettre au monde un plan de paix universel et perpétuel. Le Globe est l'aire d'influence à laquelle aspire l'auteur, — la Presse son instrument, et le seul auquel il ait recours, — le Cabinet de l'Humanité le théâtre de son intrigue...

Après avoir souligné l'importance d'une paix générale et permanente, Bentham déclare :

I. Qu'il n'est pas de l'intérêt de la Grande-Bretagne d'avoir des dépendances lointaines, quelles qu'elles soient.

II. Qu'il n'est pas de l'intérêt de la Grande-Bretagne d'avoir des traités d'alliance, offensive ou défensive, avec quelque puissance que ce soit.

III. Qu'il n'est pas de l'intérêt de la Grande-Bretagne d'avoir aucun traité, avec quelque puissance que ce soit, aux fins de s'assurer quelque avantage commercial que ce soit, au détriment de n'importe quelle autre puissance.

IV. Qu'il n'est pas de l'intérêt de la Grande-Bretagne d'entretenir aucune force navale excédant celle qui lui suffit pour défendre son commerce contre les pirates.

V. (... ou) de garder en vigueur quelque ordonnance que ce soit visant à l'augmentation ou au maintien de ses forces navales au loin...

VI, VII, VIII, IX et X. Que tout ce qui précède est également vrai pour la France.

XI. Que l'accord total de la Grande-Bretagne et de la France étant supposé acquis, les principales difficultés d'un plan de pacification générale et permanente pour toute l'Europe seraient écartées.

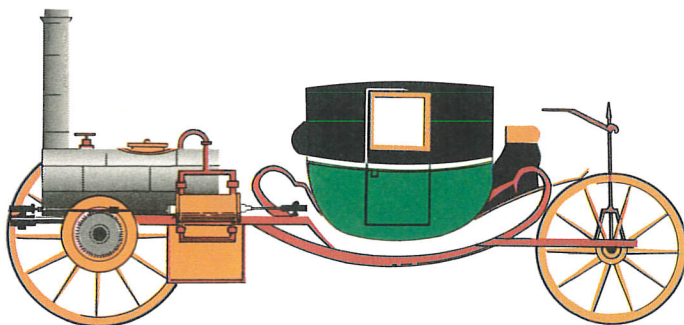
XII. Que pour assurer cette pacification, des traités généraux et permanents devraient être conclus, limitant les effectifs des troupes entretenues.

XIII. Que le maintien de cette pacification serait considérablement facilité par l'institution d'une Cour de Justice commune pour régler les différends entre nations, encore qu'une telle Cour n'ait pas à être dotée de pouvoirs de coercition.

Bentham demande que les Etats abandonnent la pratique de la diplomatie secrète et affirme :

Etablissez un Tribunal commun, et la nécessité de faire la guerre ne résultera plus des différences d'opinion. Juste ou non, la sentence des arbitres sauvera l'honneur et le crédit de la partie plaignante.





Encore faudra-t-il convaincre de l'utilité du Plan l'ensemble des peuples de l'Europe.

L'un des principaux objets du plan est d'effectuer une réduction — et très considérable — des dépenses des peuples. Le montant de cette réduction, pour chaque nation, devrait être stipulé par le Traité...

De cette manière, la masse des peuples, qui est la partie la plus exposée à se laisser égarer par des préventions, ne serait pas plus tôt informée de la ratification du Traité qu'elle en sentirait les bienfaits. Ils verraient que le traité a été calculé pour leur avantage et ne pouvait l'être à nulle autre fin.

Bentham propose la convocation d'un Congrès européen.

Un tel Congrès ou Diète pourrait être composé par les puissances, envoyant chacune deux députés au lieu où il se réunirait; l'un étant le principal, l'autre agissant à l'occasion comme substitut. Toutes les séances devraient être publiques.

Les pouvoirs du Congrès ou Diète consisteraient: 1, à formuler son opinion; 2, à la faire reconnaître et circuler dans toute l'étendue de chaque Etat; 3, après un certain délai, à mettre l'Etat réfractaire au ban de l'Europe.

Bentham propose :

La libération, par les puissances européennes, de toutes leurs colonies d'outre-mer.

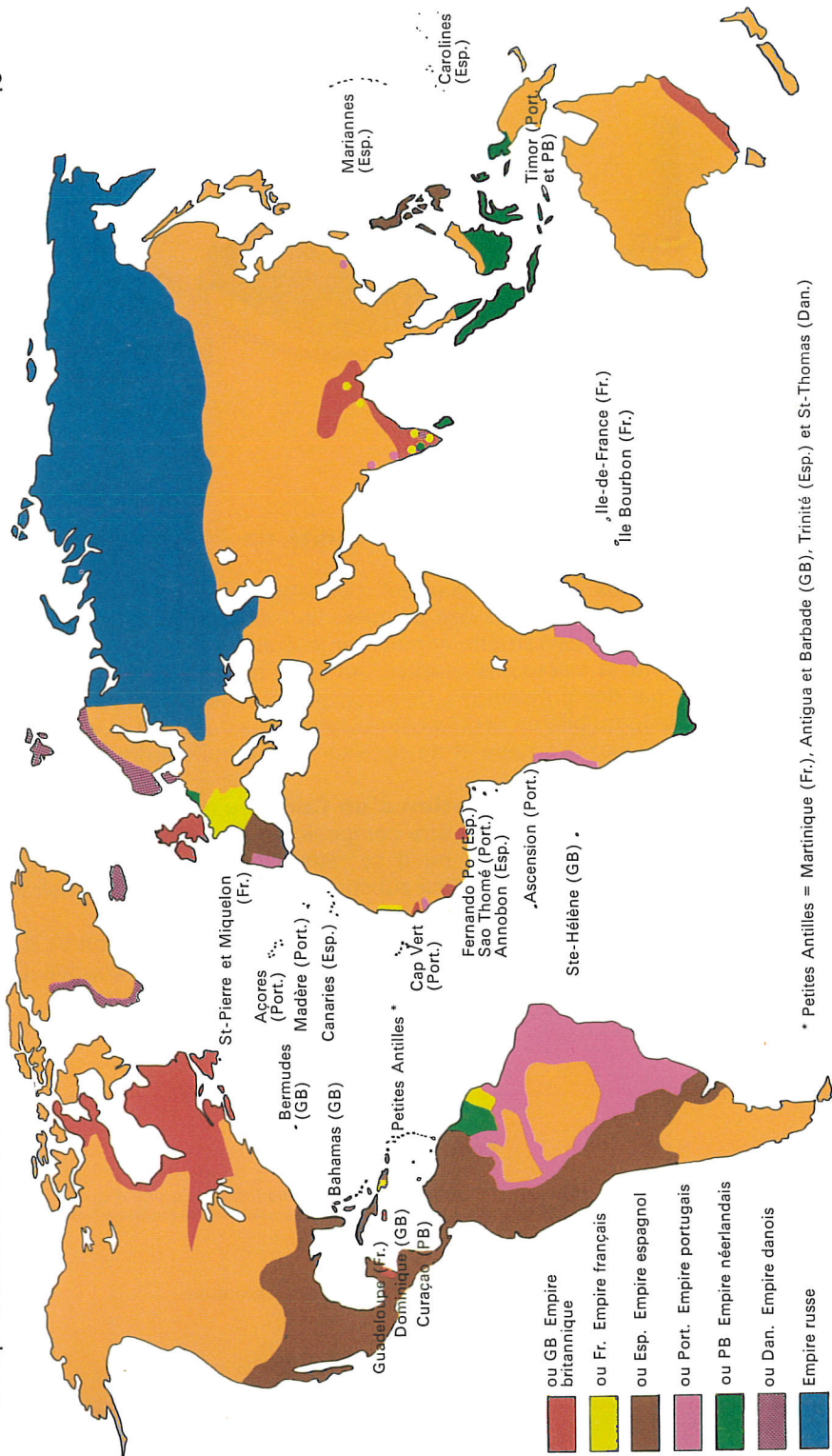
L'abolition des pactes militaires internationaux.

Le désarmement général, permanent et contrôlé.

L'interdiction des traités de commerce à caractère discriminatoire.

La garantie de la liberté de presse.

La renonciation à la diplomatie secrète.



* Petites Antilles = Martinique (Fr.), Antigua et Barbade (GB), Trinité (Esp.) et St-Thomas (Dan.)

L'impérialisme colonial européen en 1918.

On sait que, loin de disparaître comme le souhaitait Bentham, les empires coloniaux européens ne cessèrent de s'étendre jusqu'au début du XX^e siècle; en 1918, la situation officielle * se présentait ainsi:

Métropole	Etendue de l'empire colonial	% des terres émergées
Royaume-Uni	35 547 000 km ²	23,7%
Russie sov.	20 324 000 km ²	13,5%
France	10 874 000 km ²	7,2%
Portugal	2 511 000 km ²	1,6%
Belgique	2 430 000 km ²	1,6%
Danemark	2 220 000 km ²	1,4%
Pays-Bas	1 942 000 km ²	1,2%
Italie	1 812 000 km ²	1,2%
Espagne	827 000 km ²	0,5%
Norvège	387 000 km ²	0,2%
Ensemble	78 874 000 km ²	52,7%
Terres émergées	149 464 000 km ²	100,0%

* En fait, les zones d'influence s'étendaient bien au-delà des territoires coloniaux, des protectorats et des mandats proprement dits.

CONSTANTIN FRANTZ (1817-1891)

Diplomate prussien, opposé à la politique bismarckienne, Frantz publie en 1879 un livre, *Le Fédéralisme*, dans lequel il envisage une union des pays centre-européens qui servira de base à une future fédération mondiale (voir carte ci-après). Il remarque d'abord que la forme unitaire de l'Etat s'oppose au fédéralisme. Pourtant,

... Si l'on admet que le droit tourne le dos aux faits, cela signifie, au train où vont les choses actuellement, que la formation d'un pur Etat unitaire est proche. Il n'est pas impossible que nous soyons les témoins de cette transformation; mais supposons l'Etat unitaire constitué, développant jusqu'à ses dernières conséquences, la nation ployant sous lui ne le supporterait pas longtemps et ferait vite sauter la camisole de force qu'on lui aurait mise. Ceci est un des termes de notre alternative. En revanche, si nous voulons échapper à l'actuel courant unitaire, nous n'en devons pas moins changer l'état de choses présent.

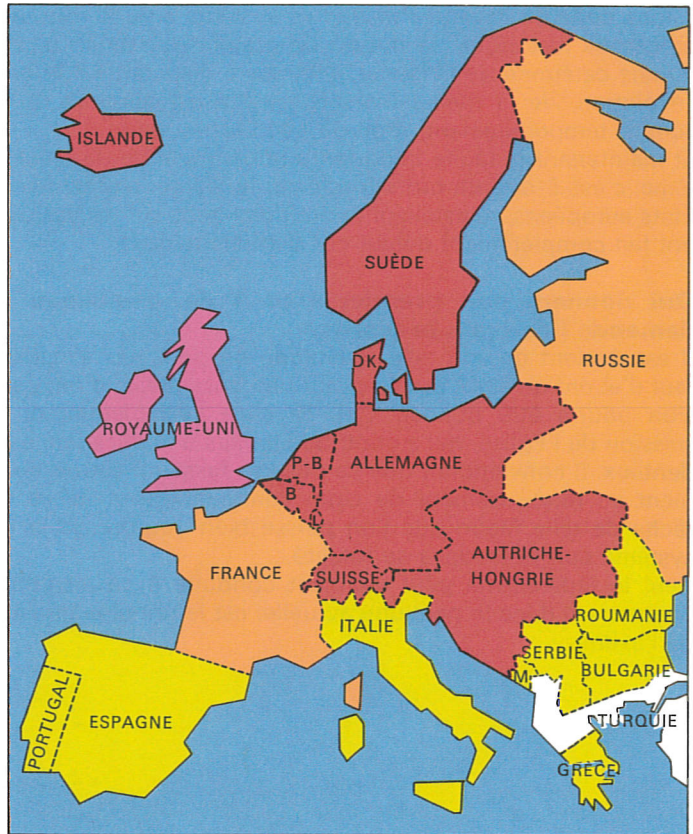


Que faire à cette fin ?


... On pourrait sérieusement envisager la possibilité d'une fédération d'Europe Centrale. Et chaque pas que nous ferions dans cette direction nous assurerait d'un double gain: en effet, non seulement cette fédération créerait un nouveau marché aussi important qu'elle-même est étendue, mais elle permettrait aussi la réunion d'une telle masse de forces défensives que chaque Etat membre n'aurait à maintenir sur pied qu'une armée restreinte, ce qui entraînerait une diminution du budget militaire et favoriserait le retour d'une importante main-d'œuvre à des travaux plus productifs. Aucune puissance au monde n'oserait attaquer cette fédération, qui, de son côté, ne pourrait en aucune manière manifester de tendances agressives. De cette façon serait fondé un système pour le maintien de la paix tel que l'Europe n'en a encore jamais vu. Et quel honneur pour l'Allemagne si elle pouvait être la base d'une fédération pour la paix, au lieu d'avoir, par le système de 1866, créé le militarisme européen qui nous suce notre propre sang.

Si grandes que soient les difficultés réelles qui s'opposent à la fondation de la fédération d'Europe Centrale — et nous sommes les derniers à nous bercer d'illusions — elles pourraient très bien être surmontées grâce à une prévoyance, une énergie et une endurance appropriées. La difficulté principale réside davantage dans la disposition des esprits, dans les opinions bornées et les idées fausses qui ont prévalu jusqu'à présent. Ainsi l'idée d'Etat, avec laquelle de toute façon on ne peut rien construire.

La Fédération
européenne de
Frantz (1879)



DK DANEMARK
P-B PAYS-BAS
B BELGIQUE
L LUXEMBOURG
M MONTÉNÉGRO

 Fédération d'Europe centrale	 « Puissances impérialistes » qu'il s'agit d'abord de tenir en respect, puis d'accueillir dans la Fédération
 Royaume-Uni, lié à la Fédération par une entente en politique étrangère	 Etats appelés à entrer ultérieurement dans la Fédération

Il est indispensable, désormais, d'extirper cette idée.

... Le but final de l'organisation n'est pas l'Etat universel, mais bien la fédération des peuples, qui ne pourra naturellement se développer, se fortifier et s'étendre que progressivement. (...) La fédération proprement dite aura d'emblée un caractère définitif: elle sera constituée pour toujours et dotée d'organes permanents prêts à fonctionner de façon durable.

Elle ne s'appuiera ni sur l'importance économique, ni sur la puissance militaire, car,

Il est frappant de constater que la prédominance de l'élément militaire va de pair avec le règne de l'argent, ce qui a pour conséquence que tout le développement des peuples, en fin de compte, se fait à la caserne ou à la Bourse...

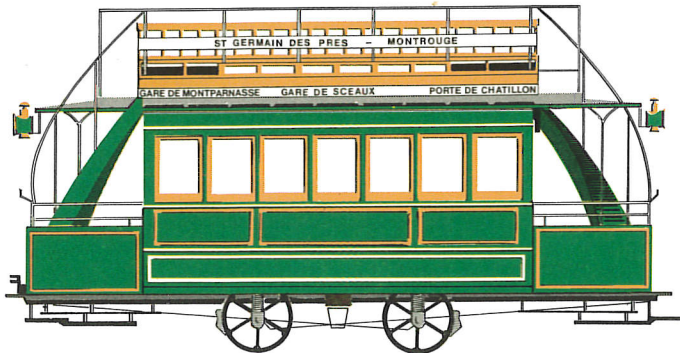
Allons donc de l'avant! Puisque ce système a vu le jour uniquement par un processus historique, la notion de grande puissance n'est par conséquent qu'une catégorie de l'histoire, destinée à disparaître à la prochaine étape de l'évolution, de la même manière qu'elle est apparue un jour et qu'elle a acquis, temporairement, droit de cité un peu partout...

Et maintenant la tâche importante nous incombe de créer un nouveau système, c'est-à-dire un ordre fondé sur la réalité, réglant les rapports entre les Etats européens, réinstallant le droit des gens sur les assises positives qui lui ont fait complètement défaut ces derniers temps.

Qui donnera son premier élan à ce « nouveau système »? se demande l'écrivain prussien.

Il est évident qu'une telle fédération ne peut pas s'instaurer d'un coup. Il faut d'abord qu'elle s'établisse sur une base réelle, d'où, par la suite, l'impulsion pourra être donnée (...). Si c'est l'Allemagne, où a commencé la scission de l'Eglise, qui a contribué le plus à la décadence des peuples occidentaux, il conviendrait que ce pays se fasse un devoir de participer activement au rétablissement de cette communauté et de se consacrer à cette tâche de telle façon que l'on puisse bien augurer de la transformation du système européen dans sa totalité...

Seul le fédéralisme peut vraiment conduire à ce résultat; lui seul, si peu compte-t-il dans la politique actuelle, est le principe de l'évolution politique de l'avenir.



DENIS DE ROUGEMONT (né en 1906)

Dans sa *Lettre ouverte aux Européens*, parue en 1970, l'essayiste neuchâtelois écrit :

... On ne peut pas réussir l'union de l'Europe à partir des Etats-Nations, car ce serait l'union des ennemis de l'Europe, voire des ennemis de toute union en général.

Ces Etats s'avèrent gravement inadaptés au monde d'aujourd'hui.

Tous, sans exception, sont à la fois trop petits si on les regarde à l'échelle mondiale, et trop grands si l'on en juge par leur incapacité d'animer leurs régions, et d'offrir à leurs citoyens une participation réelle à la vie politique qu'ils prétendent monopoliser.

L'union européenne doit donc se faire contre eux. Elle abolira les frontières étatiques, absurdes et nuisibles. Denis de Rougemont n'hésite pas :

Je crois à la nécessité de défaire nos Etats-Nations. Ou plutôt, de les dépasser, de démystifier leur sacré, de percer leurs frontières comme des écumoires, de narguer ces frontières sur terre, sous terre et dans les airs, et de ne pas perdre une occasion de faire voir à quel point elles sont absurdes. Elles sont encore efficaces, il est vrai, pour gêner ce qu'il faudrait aider: les échanges culturels, les mouvements de personnes, la concertation rationnelle des productions industrielles et agricoles. Mais elles ne servent absolument à rien pour arrêter ce qui devrait l'être: les tempêtes et les épidémies, la pollution de l'air et des fleuves, les attaques aériennes, les ondes de la propagande et les grandes contagions dites idéologiques. Elles empêchent simplement de bien traiter ces problèmes.

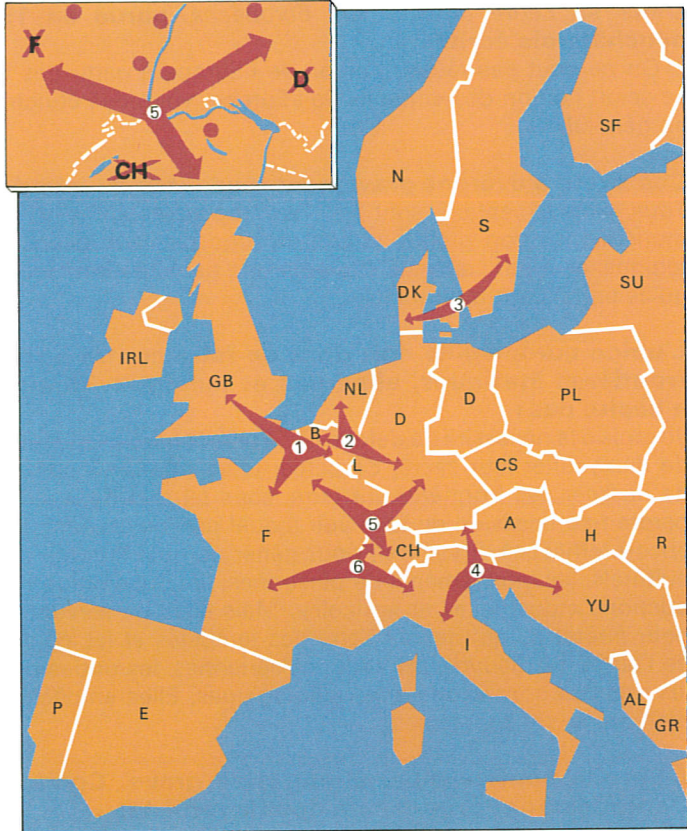
L'Europe souffre ainsi d'une crise grave. Comment la soigner? De Rougemont propose un double remède :

Parce qu'ils sont trop petits, les Etats-Nations devraient se *féderer* à l'échelle continentale; et parce qu'ils sont trop grands, ils devraient se *féderaliser* à l'intérieur.

Dans l'œuvre de « fédéralisation », on ne balancera pas, au besoin, à chevaucher les frontières d'Etats.

Prenez, **dit l'écrivain**, la région lilloise, qui touche la Belgique. Vue de Paris, Lille est une gare-terminus, et Roubaix-Tourcoing un cul-de-sac dans un coin de l'hexagone. Mais dans l'optique du Marché commun de demain, tout change: effacée la frontière qui depuis cent cinquante ans coupait la région de son aire d'expansion naturelle, Lille peut devenir avec ses cités satellites la métropole de près d'un million d'habitants d'une région s'étendant en Belgique autant qu'en France, et au surplus liée au sud de l'Angleterre.

Quelques régions
multinationales
de demain?



1. Lille
2. Liège – Maastricht – Aix-la-Chapelle
3. Copenhague
4. Trieste
5. Bâle
6. Genève

Or, Lille n'est qu'un exemple entre bien d'autres...

Imaginons maintenant que dans ces métropoles, peu à peu, se forment ces *centres de décision régionaux* dont tout le monde parle, et qu'ils acquièrent de la force: *lorsqu'ils auront pris en fait* (sinon en droit) *plus d'importance économique et culturelle que les bureaux de la capitale*, la fédération de l'Europe se révélera immédiatement possible.

Il se peut que cette évolution prenne plus de temps que les pionniers de l'Europe unie ne l'exigeaient et ne l'annonçaient dans l'enthousiasme des premiers congrès, aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Du moins, cette fédération de régions « immédiates à l'Europe » — comme les communes libres médiévales étaient « immédiates à l'Empire » et tiraient de là leurs libertés — sera-t-elle fondée sur des réalités en plein essor, non sur des vieilles carcasses historiques et des mythes vidés de leur pouvoir.



BIBLIOGRAPHIE

BRUGMANS, Henri, *L'idée européenne, 1918-1965*, Bruges, 1965.

DRUON, Maurice, *Lettres d'un Européen, 1943-1970*, Paris, 1970.

DUROSELLE, Jean-Baptiste, *L'idée d'Europe dans l'histoire*, Paris, 1965.

LECERF, Jean, *Histoire de l'unité européenne*, Paris, 1965.

ROUGEMONT, Denis de, *Vingt-huit siècles d'Europe*, Paris, 1961.

ROUGEMONT, Denis de, *Lettre ouverte aux Européens*, Paris, 1970.

VOYENNE, Bernard, *Histoire de l'idée européenne*, Paris, 1964.

QUELQUES PROJETS D'UNION EUROPÉENNE

PROJETS MÉDIÉVAUX :

Pierre Dubois (1305-1308), Engelbert d'Admont (1307-1310), Dante Alighieri (1308), Agostino Trionfo (vers 1324), **Georges Podiebrad (1464)**.

PROJETS MODERNES :

Jean-Louis Vivès (1529), François de la Noue (1587), Francisco Suarez (1613), **Emeric Crucé (1623)**, Maximilien de Béthune, duc de Sully (1638), Jean-Amos Comenius (1645), William Penn (1692-1694), Gottfried-Wilhelm Leibniz (vers 1700), John Bellers (1710), Charles-Irénée de Saint-Pierre (1714), Julio Alberoni (?), Stanislas Leczinski (1748), J.-H. von Lilienfeld (1767).

PROJETS CONTEMPORAINS :

Jeremy Bentham (1789), Edmund Burke (1791), Anacharsis Cloots (1792), « le citoyen » Delaunay (1794), Emmanuel Kant (1796), Enrico-Michele L'Aurora (1796), Johann-Gottlieb Fichte (1796, 1800), Friedrich von Gentz (1800), J.-J. Gondon (1807), Franz von Baader (1814), Claude-Henri de Saint-Simon-Sandricourt (1814), Joseph de Maistre (1821), Philippe Buchez (1831), Giuseppe Mazzini (1834), Vincenzo Gioberti (1843), Victor Hugo (à maintes reprises), Auguste Comte (1850), Mihail-Alexandrovitch Bakounine (1867), Pierre-Joseph Proudhon (1868), Ernest Renan (1870, etc.), Johann-Caspar Bluntschli (1878), **Constantin Frantz (1879)**, Friedrich Nietzsche (1886), Joseph Caillaux (1922), Richard de Coudenhove-Kalergi (1924, etc.), Hermann Kranold (1924), Gaston Riou (1928), Aristide Briand (1929), Bertrand de Jouvenel (1930), Projet de Pacte européen de l'Union paneuropéenne (1930), Edouard Herriot (1930), Wenzel Jaksch (1932), Arthur Salter (1933), Robert Aron (1938), Clarence-K. Streit (1939), Jean Monnet (1940, etc.), Projet de la « Federal-Union » britannique (1942), Francis Delaisi (1942), Ernst Jünger (1943), Hermann Goering (1943), Léon van Vassenhove (1943), Projet des « Cahiers de la Libération » (France) (1943), Walter Layton (1944), Edward-Hallett Carr (1944), Projet du « Comité français pour la fédération européenne » (1944), Projet des Résistances européennes (1944), Raymond Silva (1944), H.-D. Salinger (1945), Déclaration de Hertenstein (1946), Message aux Européens du Congrès de La Haye (1948), Michel Debré (1949), Robert Schuman (1950, etc.), Paul Reynaud (1952), Duff Cooper (1953), Altiero Spinelli (1954), Projet de la Commission Christian Fouchet (1961), Jean Thiriart (1964), Projet du Club Jean Moulin (1969), **Denis de Rougemont (1970)**.

Les dessins des pages 3, 7, 10 et 14 ont été extraits de l'ouvrage «Petite histoire du costume français», Dunod 1962 et sont reproduits avec l'aimable autorisation de l'auteur, Mme Sophie Bouissou.

Cette plaquette a été réalisée par une équipe rédactionnelle de la Commission neuchâteloise d'éducation civique européenne.

Plan d'ensemble: André Dubois, professeur au Centre scolaire secondaire de Colombier et environs.

Dessins: Raymond Gigon, maître préprofessionnel, La Chaux-de-Fonds.

Collaborateurs: Edgar Tripet, président,
Maurice Evard,
Gilbert Gruber,
Jacques Thiébaud.

Edition: Office cantonal des éditions scolaires, Neuchâtel.

Impression: Haefeli & Cie SA, La Chaux-de-Fonds.

